

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1826 à 1856

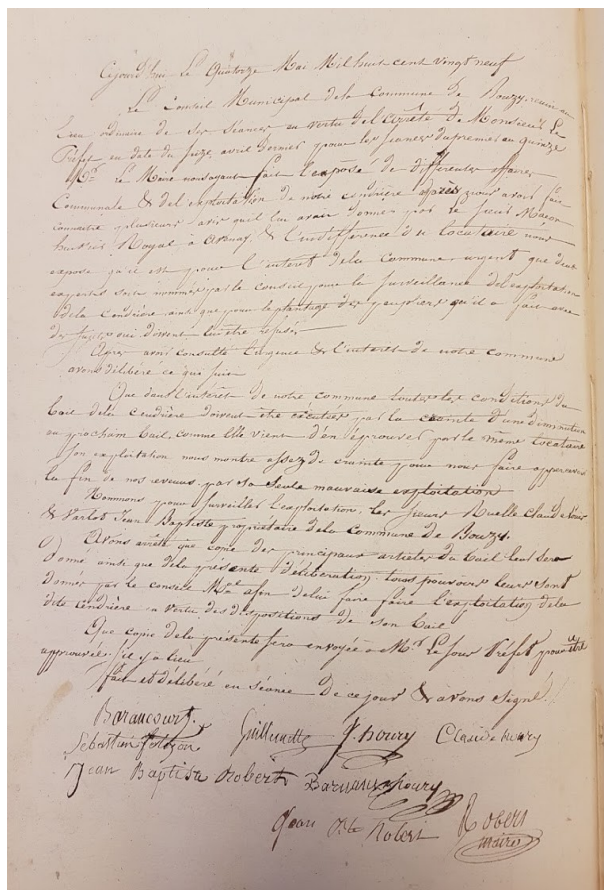
-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17680

-0-

fiche n°19

15 mai 1829 – Nomination d'experts pour la surveillance de l'exploitation de la cendrière



« Ce jourd'huy le quatorze mai mil huit cent vingt neuf
Le conseil municipal de la commune de Bouzy réuni au
lieu ordinaire de ses séances en vertu de l'arrêté de Mr le
Préfet en date du seize avril dernier pour les séances du
premier au quinze
le maire nous ayant fait l'exposé de différentes affaires
communales et de l'exploitation de notre cendrière après
nous avoir fait
connaître plusieurs avis qu'il lui avait été donnés par le
sieur maçon
huissier royal à Avenay et l'indifférence du locataire nous
expose qu'il pour l'intérêt de la commune, urgent que deux
experts soient nommés par le conseil pour la surveillance de
l'exploitation
de la cendrière, ainsi que pour le plantage des peupliers qu'il
a fait avec
des sujets qui doivent lui être refusés.
Après avoir consulté l'urgence et l'intérêt à notre commune,
avons délibéré ce qui suit :
que dans l'intérêt de notre commune, toutes les conditions du
bail de la cendrière doivent être exécutées par la crainte
d'une diminution
au prochain bail, comme elle vient d'en éprouver par le
même locataire,

son exploitation nous montre assez de crainte pour nous faire apercevoir
la fin de nos revenus par sa seule mauvaise exploitation.

Nommons pour surveiller l'exploitation les sieurs Ruelle Claude Louis
et Varlot Jean-Baptiste, propriétaires de la commune de Bouzy.

Avons arrêté que copie des principaux articles du bail leur sera
donné ainsi que de la présente délibération. Tous pouvoirs leurs sont
donnés par le conseil municipal afin de lui faire faire l'exploitation de la
dite cendrière en vertu des dispositions de son bail.

Que copie de la présente sera envoyée à Mr Lefour, Préfet pour être
approuvée s'il y a eu

Fait et délibéré en séance de ce jour et avons signé »